



AJOURNEMENT DE 2 ANS DE LA DEMANDE NATURALISATION

Par **MARCOS KLEIN**, le **23/10/2012** à **19:10**

BONJOUR

ENTREE EN FRANCE EN 2001 A LA AGE DE 20 ANS

DANS LA MEME ANNEE J AI OBTENU STATUTE REFIGUIE POLITIQUE

MARS 2011 JAI FAIT LA DEMENDE NATURALISATION FRANCAISE

29 11 2011 J AI RECU UN LETTRE DE LA PART DE PREFECTURE DE PARIS EN DISANT
VOTRE DOSSIER A ETE AJOURNEE A 2 ANS

MOTIF A CE JOUR LA J AI ETE GERANT DE MA SOCIETE (QUI A ETE CREE A PEINE 2
MOIS)et a ce jour la je ne me remunere pas .

donc depuis mars 2012 JE TRAVAILLE DANS UN RESTAURANT EN CDI .AU MEME
TEMPS JE EMPLOI 2 OUVRIER DANS MA PROPRE RESTAURANT .

LA QUESTION :

ES CE QUE JE SUIS CONCERNE PAR LA LOI REGLEMENTATION DE LA MINISTERE DE
INTERIEUR

DOIT JE ENVOYE UN LETTRE A PREFECTURE POUR QUE IL REEXAMINE MON
DOSSIER MON DOSSIER

SINON QUE DOIT JE FAIRE POUR ACCELERE MON DOSSIER

CORDIALEMENT

Par **youris**, le **23/10/2012** à **20:14**

bjr,

le critère de l'indépendance financière est une source importante des ajournements des
demandes de naturalisation.

vous pouvez redéposer une demande suivant les conditions figurant sur votre ajournement si
vous estimez remplir les conditions imposées.

cdt